

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 397**

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général),
M. Tian et Mme Le Callennec

ARTICLE 32**ANNEXE B**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, supprimer la seconde occurrence du mot :

« efforts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.